



Mâcon, le 30 mai 2019

INFORMATION PRESSE



SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le premier champ éolien en Saône-et-Loire à La Chapelle-au-Mans

Les énergies renouvelables sont au centre de presque tous les défis majeurs, mais aussi des perspectives prometteuses qui se présentent au monde aujourd'hui.

Aussi, à l'occasion de la semaine européenne du développement durable, les services de l'État en Saône-et-Loire se félicitent de voir émerger le premier champ éolien dans le département, à La Chapelle-au-Mans, dont la mise en service est totalement opérationnelle depuis fin mai.

Ce projet répond à un objectif prioritaire de développement durable. Il se traduit notamment au travers de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV), du Plan Climat, de la Nouvelle stratégie française pour l'énergie et le climat 2018-2028 avec la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

Les services de l'État, Unité DREAL et DDT, ont instruit les dossiers et facilité les démarches du porteur de projet dans leurs domaines de compétences, notamment en matière d'urbanisme et d'environnement..

Avec ses 4 éoliennes de 180 mètres en bout de pale, d'une puissance chacune de 3 MW, le champ éolien de La Chapelle-au-Mans produira chaque année environ 30 000 MWh, soit l'équivalent d'une alimentation hors chauffage d'environ 9 000 foyers.

La Saône-et-Loire qui ne contribuait pas à la production d'électricité éolienne en Bourgogne Franche Comté (de 1 100 GWh en 2017), viendra ajouter ses 30 000 MWh.

Cette nouvelle source d'énergie viendra encore augmenter la production totale des énergies renouvelables en Saône-et-Loire. En 2017, elle représentait 10 % de la production régionale tandis que la méthanisation représentait à elle seule 56 % de la production régionale.



Contacts :

Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

03 85 21 81 59 / 03 85 21 80 64

pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr

www.saone-et-loire.gouv.fr

Suivez-nous sur Twitter et Facebook @Prefet71